

1 5 S E P T E M B R E 2 0 2 5

Prix du médicament : quand la soutenabilité des caisses menace celle des pharmacies



Chronique

Revue de presse

Dates à retenir

Pharmacie.ma

21 ans au service de la pharmacie

CHRONIQUE

Prix du médicament : quand la soutenabilité des caisses menace celle des pharmacies

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Sous l'appel de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc (CSPM), des centaines de pharmaciens, blouses blanches et brassards noirs, se sont rassemblés mardi dernier devant le ministère de la Santé et de la Protection sociale. Les banderoles brandies par les participants au sit-in résument les maux qui gangrènent la pharmacie, mais en réalité, c'est le projet de décret relatif à la fixation des prix des médicaments qui a mis le feu aux poudres. L'équation à résoudre se résume comme



suit : comment concilier la survie des pharmacies d'officine, l'accès des patients à des traitements de qualité et la soutenabilité du système d'assurance maladie ?

Le projet de décret actuellement à l'étude au ministère vise à réduire, coûte que coûte, le prix des médicaments. Les pharmaciens ne s'opposent pas au déploiement de ce projet, à condition que les baisses ciblent en priorité les médicaments budgétivores déjà identifiés par la tutelle. Les officinaux refusent également que ces réductions s'accompagnent d'un effondrement de leurs revenus. Après tout, quel actif accepterait une baisse drastique de ses revenus sans réagir ?

Là où l'administration brandit des chiffres rassurants, les pharmaciens présentent des bilans fragiles et vulnérables. Derrière les marges brutes réglementaires de 33,93 % et 29,74 % perçues respectivement sur les médicaments T1 et T2, se cache une réalité bien moins reluisante : une marge nette qui dépasse rarement 6 à 10 % une fois déduits loyers, salaires et fiscalité. Ce que l'État considère comme un matelas confortable n'est en réalité qu'un fil de funambule. Et si les prix baissent mécaniquement, sans compensation, l'équilibre économique des officines risque de s'effondrer.

La menace est d'autant plus sérieuse que la rémunération des pharmaciens ne comporte ni honoraires ni indemnités, comme c'est le cas ailleurs. Et même les traitements coûteux (T3 et T4), tels que les anticancéreux ou les médicaments destinés aux maladies chroniques, sont souvent absents des pharmacies de

quartier. Ils restent concentrés dans les hôpitaux, les cliniques privées ou une poignée d'officines. Les pharmaciens redoutent ainsi d'être réduits au rôle de simples distributeurs de médicaments à faible prix, condamnés à rogner sur leurs marges jusqu'à l'asphyxie..

Ils s'interrogent aussi : pourquoi concentrer l'effort d'économies presque exclusivement sur le médicament, qui représente 34 % des dépenses de la CNSS, et ignorer d'autres postes lourds qui expliquent un reste à charge anormalement élevé au Maroc ? Radiologie, hospitalisations, analyses biologiques ou honoraires médicaux. À cela s'ajoutent une gouvernance perfectible, un manque de transparence, une digitalisation à la traîne, un défaut de statistiques fiables et l'absence d'études d'impact permettant de piloter le secteur tout en maîtrisant les risques.

En réalité, la colère dépasse la seule question des prix. Les pharmaciens dénoncent la prolifération de la vente illégale de médicaments, le flou autour des compléments alimentaires, des arrestations jugées abusives et, plus grave encore, l'absence d'élections des Conseils de l'Ordre depuis 2017, privant ainsi la profession de régulation, d'un porte-parole crédible et d'une institution clé pour faire évoluer le secteur. À l'évidence, le modèle actuel est arrivé à bout de souffle et doit être repensé pour redonner au pharmacien sa véritable place de professionnel de santé, loin de l'image réductrice du simple commerçant.

Face aux pharmaciens, le ministère de la Santé plaide l'intérêt général. Oui, certains médicaments restent chers au Maroc au regard du pouvoir d'achat. Oui, il faut encourager la production locale, stimuler la concurrence et rationaliser la dépense publique. Mais la vraie réforme ne peut se réduire à une mécanique de marges et de décrets. Elle suppose un équilibre subtil entre protection sociale, viabilité économique des officines et d'autres acteurs du secteurs et accessibilité géographique des médicaments.

Au fond, la question demeure : qui faut-il sauver en priorité ? Les caisses d'assurance maladie, confrontées à l'explosion du nombre d'assurés, à la hausse des maladies chroniques et au coût croissant des nouvelles molécules ? Ou les pharmacies de quartier et des petites agglomérations, premier recours du patient marocain, mais menacées de disparition si leur chiffre d'affaires subit trop de pression ? Répondre à cette équation, c'est trancher entre deux fragilités. C'est aussi, peut-être, l'occasion d'imaginer un modèle plus juste, plus clairvoyant et en phase avec la vision du Souverain. Un modèle où santé publique et santé économique cesseraient enfin d'être antagonistes.

MEDICAMENT.MA - APPLI

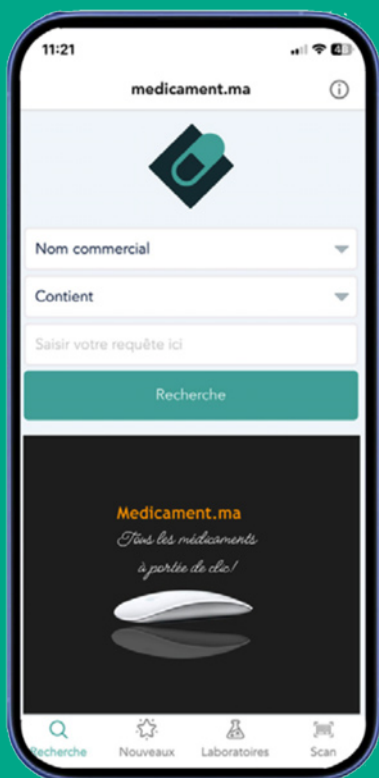
Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante :

l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien

Google Play



Lien



Lyon : explosion de cas d'hépatite A

À Lyon, et particulièrement dans le 7^e arrondissement, les autorités sanitaires font face à une hausse inédite des cas d'hépatite A. Depuis le début de l'année 2025, la situation s'est rapidement aggravée, suscitant une vigilance inédite des services de santé. Entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet, 73 cas ont été recensés dans le département du Rhône, contre seulement 16 sur la même période en 2023 et 2024, soit une augmentation spectaculaire de 356 %. La Direction générale de la santé (DGS) a relayé cette information dans un communiqué, soulignant l'ampleur du phénomène.

Quelques jours plus tard, l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes a publié un nouveau bilan encore plus alarmant. 94 cas ont été confirmés depuis le début de l'année, et la dynamique semble s'accélérer. Depuis juillet, 57 cas supplémentaires ont été signalés, dont 34 sur le seul mois de juillet et 23 entre le 1^{er} et le 13 août. Cette brusque augmentation exponentielle interpelle les autorités, qui craignent une propagation plus large si des mesures de prévention ne sont pas renforcées.

Concernant le profil des personnes touchées, il s'agit exclusivement d'adultes, majoritairement âgés de moins de 65 ans. Aucun enfant n'a, pour l'heure, été recensé parmi les malades. La concentration géographique est notable, puisque la grande majorité des cas se situe à Lyon et, plus précisément, dans son 7^e arrondissement, ce qui laisse penser à un foyer de contamination localisé, même si les causes exactes demeurent floues.

À ce stade, les autorités sanitaires peinent à déterminer l'origine précise de cette recrudescence. L'ARS et Santé publique France mènent des investigations pour tenter de remonter les chaînes de transmission, mais aucune hypothèse ne se dégage. Les experts évoquent un phénomène probablement multifactoriel, impliquant différents modes de contamination et touchant des profils variés de patients. Cette incertitude complique la mise en place de mesures ciblées, même si la sensibilisation à l'hygiène et à la vaccination devrait constituer une priorité.

La situation lyonnaise illustre les risques de résurgence de maladies infectieuses que l'on croyait maîtrisées et rappelle l'importance d'une surveillance épidémiologique permanente et rigoureuse. Les autorités se veulent prudentes mais vigilantes, en attendant de mieux comprendre

les ressorts de cette flambée préoccupante.

Source : 20minutes.fr

aGLP-1 : l'ANSM intensifie la lutte contre la vente illégale en ligne

Depuis plusieurs mois, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM/France) fait face à la prolifération d'offres illégales de médicaments analogues du GLP-1 (aGLP-1) sur internet et les réseaux sociaux. Ces produits utilisés comme anorexigènes, se présentent sous différentes formes, comme des stylos injecteurs, des flacons ou encore des patchs. Or, leur vente en ligne, sans ordonnance et en dehors des circuits pharmaceutiques, est strictement interdite en France. Face à l'ampleur du phénomène, l'ANSM a saisi dès avril 2025 le procureur de la République et multiplié les signalements sur la plateforme Pharos du ministère de l'Intérieur afin de mettre fin à ces pratiques.

Les aGLP-1, tels que l'Ozempic, le Wegovy (sémaglutide), le Saxenda, le Victoza (liraglutide), le Trulicity (dulaglutide) ou encore le Mounjaro (tirzépatide), sont des spécialités pharmaceutiques prescrites dans le traitement du diabète de type 2 et de l'obésité. Ils se présentent uniquement sous forme de stylos injecteurs pour injection sous-cutanée et ne peuvent être délivrés en pharmacie que sur présentation d'une prescription médicale. La loi française encadre strictement la vente de médicaments. Seuls les médicaments qui ne nécessitent pas de prescription peuvent être proposés en ligne, et uniquement à travers des pharmacies autorisées.

Le marché parallèle d'aGLP-1 constitue une menace pour la santé publique. Ces produits, souvent contrefaits, peuvent contenir des composants toxiques. Pour contrer ce danger, l'ANSM a engagé plusieurs actions concrètes. Outre la saisine du procureur pour exercice illégal de la pharmacie et utilisation frauduleuse de son logo, une vingtaine de signalements ont été effectués contre une dizaine de sites internet marchands. En parallèle, des mesures de police sanitaire visant à interdire toute publicité et vente en ligne de ces produits ont été mises en place en lien avec différentes plateformes de commerce.

L'Agence française a également entrepris l'analyse de certains produits saisis, notamment des patchs afin d'évaluer leur composition et leur toxicité potentielle. Concernant les publicités diffusées en France pour ces médicaments soumis à prescription, le procureur de la République a également été saisi pour infractions caractérisées.

Enfin, l'ANSM rappelle que les aGLP-1 ont des indications médicales précises et ne doivent pas être utilisés à des fins esthétiques. Leur usage détourné, notamment pour la perte de poids hors situation d'obésité, peut entraîner de graves risques pour la santé. L'agence assure maintenir

une surveillance renforcée pour prévenir les dérives et protéger les patients.

Source : ANSM

Propylène glycol : l'EMA alerte sur les risques graves pour les nouveau-nés sous Tegretol

Le Comité d'évaluation des risques en pharmacovigilance (PRAC) a annoncé une restriction d'utilisation concernant la suspension orale Tegretol 100 mg/5 mL (carbamazépine) chez les nouveau-nés. Cette décision fait suite à la présence d'un excipient, le propylène glycol, contenu à raison de 25 mg/mL, soit une concentration dépassant largement le seuil recommandé de 1 mg/kg/jour pour cette population fragile.

Ainsi, la suspension ne doit pas être administrée aux nourrissons de moins de 4 semaines (nés à terme) ni aux prématurés de moins de 44 semaines d'aménorrhée, sauf en absence d'alternative thérapeutique et lorsque le bénéfice attendu surpasse les risques. En effet, le foie et les reins des nouveau-nés ne sont pas suffisamment matures pour métaboliser et éliminer efficacement le propylène glycol. Son accumulation peut entraîner des effets indésirables graves tels qu'une acidose métabolique, des troubles rénaux incluant la nécrose tubulaire aiguë, une insuffisance rénale aiguë ou encore des atteintes hépatiques.

Lorsque l'utilisation est jugée indispensable, une surveillance étroite doit être mise en place. Celle-ci inclut le suivi de l'osmolalité et du trou anionique, permettant de détecter un déséquilibre acido-basique ou une surcharge métabolique. Le risque de toxicité est accru en cas d'administration concomitante avec d'autres médicaments contenant du propylène glycol ou des substances métabolisées par l'alcool déshydrogénase, comme l'éthanol.

L'information relative au produit sera mise à jour afin d'intégrer ces restrictions et d'avertir les professionnels de santé du risque lié à la concentration élevée de propylène glycol. À noter que cette mesure ne concerne pas les autres formes galéniques liquides de carbamazépine dépourvues de cet excipient.

Tegretol est autorisé en France et largement utilisé dans le traitement de pathologies comme certaines formes d'épilepsie. La diffusion de cette nouvelle restriction se fera via des lettres d'information adressées par les titulaires d'autorisation de mise sur le marché aux professionnels de santé, dans le cadre d'un plan de communication validé avec l'EMA et les États membres.

Source : ANSM

DATES À RETENIR

15^{ÈME} ÉDITION

OFFICINE *Plus*

BEAUTY
PHARMA
NUTRI 2025
BIEN-ÊTRE
Expo

Samedi
20 Septembre
2025



**PLEIN CIEL
PARADISE**
Corniche Ain Diab
Casablanca







- MÉDICAMENTS
- BEAUTÉ ET COSMÉTIQUE
- PARAPHARMACIE
- PARAMÉDICAL
- BIEN-ÊTRE
- NUTRITION

EXPOSITION
FORMATION
PLATEAU TV
VILLAGE INNOVATION

Information et inscription :
WWW.OFFICINEPLUS.MA

EASVCOM +212 5 22 25 77 33 / +212 5 22 25 76 72 • maroc-easycom@gmail.com
— VOTRE SÉRIOSITÉ SANTÉ —
Suivez-nous sur :  



Moroccan College
of Clinical Pharmacy
المجمع المغربي للصيدلة السريرية



3^{ÈME} JOURNÉES NATIONALES

DE PHARMACIE CLINIQUE

19 - 20 SEPTEMBRE 2025



FACULTÉ DE MÉDECINE ET
DE PHARMACIE DE CASABLANCA



WWW.MCCPMA



SECRETARIAT.MCCP@GMAIL.COM



CONGRÈS

INTERNATIONAL



8^{ème}
édition

MPHARMA DAY

Le 27 septembre 2025

MPHARMA a le plaisir de vous convier
à la 8^{ème} édition de son congrès international
MPHARMA DAY sous le thème :

le PHARMACIEN Humanitaire



Inscrivez vous sur
www.congresinternationalmpharmaday.com



Fondation Mohammed VI de Promotion
des Œuvres Sociales de l'éducation-Formation
avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane
RABAT - MAROC

Organisé par

Groupement des Pharmaciens



MPHARMA
Association le Monde des Pharmaciens Marocains